

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

HSP/GC/23/CRP.16

14 avril 2011

Français

Original : anglais

Vingt-troisième session

Nairobi, 11-15 avril 2011

Point 9 de l'ordre du jour

Questions diverses

Projet de résolution sur les activités d'ONU-Habitat dans les pays

Présenté par le groupe de rédaction

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa résolution 20/15 du 8 avril 2005, où il a réaffirmé que la complémentarité et la synergie entre ses fonctions opérationnelles et normatives constituent un atout majeur et un avantage comparatif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et a reconnu le rôle joué par le Bureaux régionaux d'ONU-Habitat et les responsables de programme d'Habitat,

Rappelant également sa résolution 22/9 du 3 avril 2009, par laquelle il a prié le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de renforcer sa présence régionale en vue d'améliorer la coopération Sud-Sud pour la mise en œuvre de son programme de travail,

Prenant note de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale en date du 2 juillet 2010 sur la cohérence du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné qu'il importe que les pays prennent en main les programmes qui les concernent et en dirigent l'exécution, a pris note des progrès accomplis par les pays où est mise en œuvre l'initiative « Unis dans l'action » et a réaffirmé l'objectif de simplification et d'harmonisation des pratiques de fonctionnement ainsi que des règles et procédures afin d'améliorer l'efficacité, la responsabilité et la transparence du système des Nations Unies pour le développement,

Ayant à l'esprit l'importance de l'initiative « Unis dans l'action » et les résultats obtenus à cet égard,

Prenant note de la résolution 65/165 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2010 sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, qui a noté les efforts faits par ONU-Habitat pour aider les pays du programme à intégrer le Programme pour l'habitat dans leurs cadres de développement respectifs,

Ayant à l'esprit le rapport d'examen collégial du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, qui a recommandé qu'ONU-Habitat, entre autres, envisage de modifier sa structure organisationnelle pour mieux l'aligner sur les domaines d'intervention du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, alloue des ressources de base suffisantes aux bureaux régionaux pour améliorer la coordination aux niveaux mondial, régional et national et fasse systématiquement rapport sur les réalisations au niveau des pays,

Saluant le rapport de 2011 sur les activités de pays d'ONU-Habitat, qui reflète l'expansion du portefeuille des interventions d'ONU-Habitat en faveur des pays en développement et des pays à économie en transition,

1. *Reconnaît* l'importance que revêtent les activités de pays dans le cadre du mandat d'ONU-Habitat et en tant qu'élément central du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme et de son cadre normatif et opérationnel renforcé;
2. *Prie* le Directeur exécutif de mobiliser et d'allouer les ressources de base suffisantes pour assurer la préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités de pays, eu égard aux domaines d'intervention du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, et de contribuer aux efforts de redressement et de reconstruction dans les pays touchés par une catastrophe ou un conflit;
3. *Prie également* le Directeur exécutif de renforcer la coordination entre les divisions et d'accroître leurs liens de collaboration pour la définition et le développement des activités de pays;
4. *Se félicite* de la participation d'ONU-Habitat aux évaluations communes de pays des Nations Unies et aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et de sa contribution au travail des équipes de pays des Nations Unies par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et des responsables de programme d'Habitat;
5. *Prie* le Directeur exécutif de coopérer avec d'autres programmes et activités d'organismes des Nations Unies concernés au niveau national;
6. *Prie également* le Directeur exécutif d'améliorer la diffusion des meilleures pratiques et des enseignements tirés des activités de pays et de faire en sorte que ces enseignements soient intégrés dans le travail normatif global d'ONU-Habitat afin de renforcer sa responsabilité et son efficacité;
7. *Prie en outre* le Directeur exécutif de mettre à jour régulièrement les documents de programme par pays en collaboration avec les gouvernements concernés et les équipes de pays des Nations Unies et d'appuyer l'organisation de forums urbains nationaux en tant qu'instruments facilitant les débats sur les politiques et la sensibilisation et en tant que plateforme pour la préparation des sessions du Forum urbain mondial, et d'informer le Comité des représentants permanents sur ces mises à jour;
8. *Prie* le Directeur exécutif de développer les programmes aux niveaux sous-régional, régional et interrégional en tant que mécanismes de promotion de la coopération Sud-Sud, y compris la coopération triangulaire, au moyen de l'échange d'experts, des meilleures pratiques et des possibilités d'action;
9. *Prie également* le Directeur exécutif d'accorder l'attention voulue, lors de son prochain examen organisationnel à la nécessité de renforcer la décentralisation et la délégation de pouvoirs pour accroître l'efficacité et l'impact des activités de pays, y compris dans les bureaux régionaux et extérieurs, à tous les niveaux;
10. *Invite* tous les gouvernements en mesure de le faire à contribuer financièrement à la préparation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des activités de pays d'ONU-Habitat;
11. *Prie* le Directeur exécutif de faire rapport sur les progrès accomplis dans la promotion des activités de pays, y compris dans l'application de la présente résolution, au Conseil d'administration à sa vingt-quatrième session.